

L'Ecole européenne Luxembourg 1 recrute

**1 ENSEIGNANT (M/F/D) DE SUPPORT
EN LANGUE FRANÇAISE
AU CYCLE SECONDAIRE
(21 PERIODES/SEMAINE – TEMPS PLEIN)**

2023-07-SEC-FR-ST

Description de poste

Mission :

Un/une enseignant/e de langue française est recruté/e pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 au cycle secondaire de l'École européenne Luxembourg I.

Profil :

- Le/la candidat(e) sera enseignant(e) de langue française au cycle secondaire (tous niveaux jusqu'au BAC).
- Le/la candidat(e) maîtrisera le français comme langue maternelle (min. C2).
- Le/la candidat(e) aura une expérience professionnelle comme enseignant(e) au cycle secondaire d'au moins 2 ans.
- La qualification pour enseigner le français comme langue étrangère constitue un atout,
- Le/la candidat(e) devra avoir une expérience de travail avec des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.
- Une expérience préalable de l'enseignement à des enfants atteints de troubles du spectre autistique sera considéré comme un atout.
- Une expérience préalable en tant qu'enseignant(e) dans une école européenne et la connaissance d'au moins une des autres langues de travail de l'École européenne de Luxembourg (EN-DE) seront considérées comme un atout.

- Le/la candidat(e) sera disposé(e) à acquérir les connaissances concernant le soutien dans les écoles européennes et à l'École européenne de Luxembourg 1 (en particulier procédures, documentation, adaptations spéciales, arrangements spéciaux...).
- Le/la candidat(e) sera disposé(e) à acquérir les connaissances nécessaires au soutien d'enfants à troubles d'apprentissage et le cas échéant à se former pour des troubles spécifiques.
- Le/la candidat(e) sera motivé(e) pour travailler en équipe avec les autres enseignants et les assistants ainsi que les conseillers pédagogiques du cycle secondaire.
- Le/la candidat(e) sera disposé(e) à acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation efficace des logiciels spécifiques des écoles européennes.
- Le/la candidat(e) aura une connaissance du système des écoles européennes et sera motivé pour travailler dans un environnement multilingue et multiculturel.
- Le/la candidat(e) aura un sens aigu des responsabilités et une présentation personnelle irréprochable.
- Le/la candidat(e) doit être citoyen de l'Union européenne ou être en possession d'une autorisation de travail au Grand-Duché de Luxembourg au moment de la candidature.

Nous offrons :

- Un contrat à durée déterminée (1 an) renouvelable à partir du 1er septembre 2023 conformément au Règlement de service pour les enseignants recrutés localement dans les Ecoles européennes : ([https://www.eursec.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/en/under " Règlement de service pour les enseignants recrutés localement dans les Ecoles européennes - 2016-05-D-11-fr-12"](https://www.eursec.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/en/under%20R%C3%A8glement%20de%20service%20pour%20les%20enseignants%20recrut%C3%A9s%20localement%20dans%20les%20Ecoles%20europ%C3%A9ennes%20-%202016-05-D-11-fr-12) (<https://www.eursec.eu/BasicTexts/2016-05-D-11-fr-12.pdf>),
- 21 périodes d'enseignement par semaine,
- Salaire mensuel brut : 8.219,19 EUR par mois (391.39 EUR/ mois pour une période d'enseignement par semaine dans les classes secondaire,
- **Frais de déménagement (art. 37)** : “Un chargé de cours recruté pour une durée déterminée d’au moins 12 mois pour un nombre minimal de 16 heures/périodes hebdomadaires par semaine a droit, dans les conditions prévues aux articles 59 et 62 du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes, au remboursement des frais occasionnés par son déménagement à proximité de l’école (...)”,
- **Indemnité d’installation (art. 37bis)** : “Un chargé de cours recruté pour une durée déterminée d’au moins 12 mois pour un nombre minimal de 16 heures/périodes hebdomadaires par semaine qui apporte la preuve qu’il a été obligé de changer de lieu de résidence et qu’il s’est effectivement installé à proximité de son lieu de travail (...) a droit à une indemnité d’installation (...)”.
- **Frais de scolarité des enfants - Minerval (art. 39)** : “Une réduction du minerval est accordée aux chargés de cours recrutés pour l’année scolaire pour leurs enfants inscrits dans les Écoles européennes, durant la période de leur emploi. La réduction s’élève à 7 % par heure hebdomadaire de cours dispensée dans les cycles maternel et primaire et à 5 % par période hebdomadaire de cours dispensée dans le cycle secondaire.”

Les règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg sont disponibles sur le lien suivant :

http://www.euroschool.lu/site/wp-content/uploads/2023/03/2023-2024_Regles-dadmission_EE-Lux.pdf

- **Frais de voyage (art.40.3 et 40.4) :**
«3. Conformément à l'article 60.2 du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes, lors de leur recrutement les chargés de cours ont droit au remboursement des frais de voyage de leur lieu d'origine au lieu où se situe l'école pour eux-mêmes, leur conjoint et les personnes à charge qui font partie de leur ménage.
4. Un chargé de cours qui change d'établissement scolaire suivant la procédure de mobilité telle que décrite dans l'article 38 du présent Statut, en dehors de la ville où se situe son Ecole européenne actuelle, a droit au remboursement de ses frais de voyage conformément au paragraphe 3 du présent article. »

Modalités de recrutement :

- Les candidatures sont à adresser exclusivement via le portail de recrutement de l'École européenne Luxembourg I - Kirchberg (<https://www.euroschool.lu/vacancies>) pour le **mercredi 23 août 2023** dernier délai à l'attention de

Monsieur Martin WEDEL

Directeur de l'École européenne Luxembourg I

et en indiquant la référence **2023-07-SEC-FR-ST** dans la lettre de motivation.

- Il est indispensable de joindre à la candidature :
 - une **lettre de motivation (FR)**,
 - un **curriculum vitae détaillé** (si possible sous format « Europass ») **(FR)**,
 - une **copie du/des diplôme(s)** d'études,
 - un **extrait du casier judiciaire** (bulletin 3 et 5 pour le Luxembourg ou équivalent pour les autres pays) datant de moins de 3 mois,
 - le cas échéant, l'autorisation de travailler au Grand-Duché de Luxembourg en cours de validité pour les non-ressortissants de l'UE.
- **Tous les documents doivent être téléchargés en format .pdf !**
- **Il ne sera pas tenu compte des candidatures incomplètes**, envoyées hors délais, par courrier postal ou électronique.
- Aucune réponse ne sera donnée aux candidats avant la fin de la procédure.
- **Les personnes intéressées par ce poste qui n'auraient pas le profil demandé (critères minimum demandés) sont priées de s'abstenir.**
- Les candidats retenus seront invités à un **entretien durant la semaine du 4 septembre 2023.**



ECOLE EUROPEENNE DE
LUXEMBOURG I – KIRCHBERG



Des informations détaillées concernant notre école ainsi que sur les Écoles européennes en général peuvent être trouvées sur le site web de l'École européenne Luxembourg I www.euroschool.lu respectivement sur le site web des Écoles européennes www.eurisc.eu.

Les demandes d'informations complémentaires seront traitées jusqu'au 20 août à midi et doivent être adressées à l'adresse électronique suivante : elise.meyniel@eurisc.eu.

Veuillez noter que, compte tenu des vacances scolaires, il n'est pas toujours possible de répondre le jour même.